Cépages résistants

Les essais se poursuivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur

JUILLET 2015

Réduire l'usage des produits phytosanitaires est une des préoccupations majeures de notre filière viticole. Grâce à leurs efforts depuis plusieurs années, les vignerons de Provence et de la Vallée du Rhône sont déjà parvenus à réduire de manière conséquente leur recours aux intrants et aujourd'hui, les marges de progrès en la matière sont restreintes.

C'est pourquoi, le développement de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies cryptogamiques se présente comme une solution prometteuse pour diminuer encore les doses.

Mais ces cépages permettent-ils une vraie baisse, voire une absence de traitements ?

Et sont-ils adaptés à la production de vins de qualité, typiques de notre région?

Les essais menés depuis le début des années 2000 par plusieurs organismes professionnels régionaux avec des variétés potentiellement résistantes au mildiou et à l'oïdium visent à répondre à ces questions.

Les essais ont démarré en Provence-Alpes-Côte d'Azur il y a 10 ans

Sous l'impulsion d'un domaine viticole varois, très intéressé par le potentiel des cépages résistants, le Groupe de Recherche en Agriculture Biologique (Grab) a lancé une première série d'essais en 2004. Il a installé sur le domaine, à Pontevès, une collection de cinq cépages, à la tolérance marquée au mildiou et à l'oïdium (obtentions de l'INRA de Bordeaux, issus de croisements entre le Fer Servadou ou le Merlot et une variété résistante), qu'il a comparés à des témoins non traités : un sensible, le Grenache noir et un connu pour sa tolérance aux deux maladies fongiques, le Villard noir.

Après un suivi viticole réalisé par le Grab et les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Var pendant sept ans, les résultats au vignoble se sont avérés très satisfaisants. En l'absence totale de traitement phytosanitaire, les techniciens n'ont déploré aucun dégât de ces maladies sur grappes. Seules des taches de mildiou ou d'oïdium sur feuilles certaines années, ainsi que des grapillons tardifs oïdiés de manière intense ont pu être dénombrés… mais la vendange n'a jamais été affectée. Au contraire, de son côté, le témoin sensible non traité a souvent subi de fortes attaques.

Ces cépages résistants ont aussi réservé de bonnes surprises sur le plan œnologique. En effet, le Centre du Rosé s'est chargé de la vinification et de la dégustation des différentes modalités, et deux des variétés testées ont donné des rosés jugés de qualité, au moins en assemblage avec des cépages provençaux.

Malgré ces résultats, il a été décidé de ne pas donner suite au projet de l'inscription de ces deux cépages au catalogue national des variétés autorisées, car ils semblaient présenter une résistance dite « monogénique » (ne faisant intervenir qu'un gène majeur de résistance).

Or, depuis quelques années, la stratégie de recherche en matière de cépages résistants est d'orienter les expérimentations plutôt vers des variétés présentant une résistance « polygénique » (faisant intervenir plusieurs gènes), afin de limiter les risques de contournement de la résistance par le champignon, à terme.

Plusieurs expérimentations en cours dans le cadre de projets nationaux

En 2010, dans le cadre de travaux nationaux encadrés par l'Institut Français de la Vigne et du Vin[1], la Chambre d'Agriculture du Vaucluse a planté sur une parcelle située à Piolenc, une collection de cinq cépages noirs résistants (obtentions de l'INRA de Colmar, à résistance polygénique). Elle les a comparés à un témoin non traité, du Grenache noir. Après deux ans de suivi agronomique, phytosanitaire et de vinification en rouge, les premiers résultats sont intéressants, en particulier pour deux de ces variétés. Toutefois, en 2015, les techniciens ont observé des symptômes préoccupants de Black Rot, qui a exercé une pression assez forte cette saison dans plusieurs départements méridionaux. La poursuite des essais permettra de voir si les dégâts liés à cette maladie sont toujours aussi forts.

En 2014, c'est au tour de la Chambre d'Agriculture du Var de mettre en place un nouvel essai, à Saint-Maximin, comprenant 6 variétés résistantes:

- du Chambourcin, vieil hybride d'origine française, autorisé à la plantation en France.
- du Cabernet Cortis, du Cabernet Cantor, du Cabernet Carbon, du Prior et du Monarch, hybrides allemands à l'étude selon le protocole VATE (les

Note rédigée par Marine BALUE, Chambre d'Agriculture du Var. Les essais présentés ici ont été réalisés dans le cadre du travail de l'association régionale AREDVI, grâce aux financements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de FranceAgriMer.

deux premiers étant déjà testés dans l'Aude et l'Hérault).

Les taux de reprise de ces variétés ont été très bons et elles semblent déjà plus tolérantes au mildiou que les vignes de Cinsaut, plantées au même moment comme témoins. Le suivi phytosanitaire précis, ainsi que les essais de vinification en vin rosé, démarrera dès que cette parcelle d'essai entrera en production en 2016.

La plantation de cette même série de variétés sur une parcelle d'un autre terroir varois est prévue pour fin 2015.

L'engouement pour ces cépages résistants est croissant, aussi bien chez les chercheurs que chez les producteurs, et les projets de plantations se multiplient. Dans les Bouches-du-Rhône, les services techniques de la Chambre d'Agriculture planchent d'ores et déjà sur l'installation de parcelles d'essai dans leur vignoble.

L'objectif de tous ces essais ?

Pouvoir inscrire une liste de cépages résistants au catalogue national des variétés autorisées, dès 2017.

Qu'est-ce qu'un cépage résistant ?

Un cépage dit « résistant » présente en fait une tolérance plus ou moins marquée à une ou plusieurs maladies. Pour posséder ce caractère de résistance, la variété de vigne a dans son génome un gène (pour une résistance monogénique) ou plusieurs gènes associés (résistance polygénique) qui lui permet de reconnaître le champignon et de s'en protéger. Ainsi, les symptômes de la maladie associée se manifestent moins que sur les cépages sensibles, ce qui permet d'appliquer moins de traitements phytos. Actuellement, ces variétés résistantes ou tolérantes sont obtenues grâce à des croisements successifs (par contact entre le pistil de l'un et le pollen de l'autre) entre des variétés connues pour leur résistance aux maladies mais ne produisant pas des vins assez qualitatifs et des cépages courants. Les variétés obtenues ne sont ainsi en aucun cas des OGM…

Un des cépages résistants testés
Peu de symptômes de mildiou sur feuilles

A la recherche de cépages résistants spécifiques au Rosé

Un projet de recherche sur les cépages résistants spécifiquement dédié au Rosé vient d'être lancé en 2015. Chapeauté par l'IFV, ce programme[2] s'appuie sur de nouvelles techniques de sélection génomique et a pour objectif d'obtenir, par croisements, des cépages à la fois résistants au mildiou et à l'oïdium et adaptés à la production de vin rosé, en Provence et dans le Languedoc. Le Centre du Rosé est chargé d'animer les réflexions qui permettront de déterminer les caractères du cépage « idéal » : typicité, tolérance à la sécheresse, couleur pâle, équilibre en bouche… L'IFV a déjà réalisé les premiers croisements d'une variété résistante aux champignons (issue de la collection d'Alain Bouquet) avec du Cinsaut et du Rolle. Les plantations expérimentales des premiers cépages sélectionnés devraient avoir lieu en 2018 pour les tester sur le terrain. La demande d'inscription au catalogue national devrait attendre, quant à elle, 2023.

Le témoin non traité Grenache
L'expression de la maladie est beaucoup plus intense.

[1] Programme national ResDur, Résistance Durable - expérimentations suivant le protocole VATE, Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale.

[2] Programme EDGARR, Exploitation De la sélection Génomique afin d'Accélérer la création de variétés Résistantes et qualitatives pour la filière viticole Rosé, impliquant l'IFV, le Centre du Rosé, SupAgro et l'INRA de Montpellier - financé via le CASDAR et le Comité Interprofessionnel des Vins de Provence

Article rédigé par Marine BALUE, Chambre d'Agriculture du Var. Les essais présentés ici ont été réalisés dans le cadre du travail de l'association régionale AREDVI, grâce aux financements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de FranceAgriMer.